

Formation à l'examen Initial du gibier sauvage



- ☐ Vendredi 22 septembre
- ☐ Vendredi 20 octobre
- ☐ Vendredi 3 novembre
- ☐ Vendredi 17 novembre



Indiquez votre ordre de préférence

**Coût 70 € (ou 85€)
Durée 8 Heures**

Descriptif : Cette formation qualifiante est conçue de manière à présenter :

- ➔ la réglementation relative à l'hygiène alimentaire pour le gibier de chasse ;
- ➔ le principe d'examen initial du gibier en théorie et pratique (examens initiaux réalisés en petits groupes sur des animaux tués le matin à la chasse);
- ➔ les techniques et matériel adéquats pour l'éviscération du gibier ; recherche trichines pour sanglier.

Public : Tout chasseur désireux de parfaire ses connaissances en la matière et d'assurer un contrôle initial du gibier sauvage avant commercialisation ou repas collectif.

Lieu : Espace Venaison de la Fédération à Villy-le-Pelloux

Coordonnées du sociétaire que vous avez choisi :

ACCA, AICA, CP de (rayer l'inadéquat) : _____
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Mail : _____@_____
Téléphone : _____

Une convocation sera ensuite adressée à l'intéressé par mail et une attestation de formation remise à l'issue. Le nombre de place étant limité, le chèque sera encaissé une semaine avant la date de formation pour garantir votre inscription. Ainsi, aucun remboursement ne sera effectué sauf motif valable.

Signature

Pour valider l'inscription, joindre impérativement :
le chèque à l'ordre de la Fédération des Chasseurs
(dans les 85€ est inclus le repas au restaurant Beaujour Bonsoir)